

Date de la Convocation

20 novembre 2023

Date de l’Affichage

20 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 7
Représentés : 4
Absents : 4

Objet de la délibération

Délibération portant la modification du périmètre du Sdesm par l’adhésion des communes de Dammartin-en-Goëlle et Héricy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2023-35 SEANCE DU 24 novembre 2023**

L’an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M Philippe BARRAULT, **Adjoint**,
Mme Florence DECHELLE, Mme Pascale BACQUET, Mme Marie CORNET-VERNET, M Pierre de MONTALEMBERT, M Daniel MATHÉ, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS et REPRESENTES

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA
Mme Oriane PODEVIN représentée par Mme Pascale BACQUET
M Grégory THIBAUD représenté par M Daniel MATHÉ
M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Philippe BARRAULT

ABSENTS NON REPRESENTES

SECRETARE DE SEANCE : Mme Pascale BACQUET

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

VU l’arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

VU la délibération n°2023-023 du comité syndical du 9 mars 2023 du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, approuvant l’adhésion de la commune de Dammartin-en-Goëlle ;

VU la délibération n°2023-50 du comité syndical du 6 avril 2023 du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne, approuvant l’adhésion de commune d’Héricy ;

CONSIDERANT que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) doivent délibérer afin d’approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l’arrivée des communes de Dammartin-en-Goëlle et Héricy ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des communes de Dammartin-en-Goële et Héricy.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Fait à Boissettes, le 24 novembre 2023

La secrétaire de séance,
Pascale BACQUET



Le Maire,
Thierry SEGURA

